



## **PROVINCE DE QUÉBEC** **MRC de La Haute-Gaspésie**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la municipalité régionale de comté de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des territoires non organisés, tenue le vingt-sixième jour de novembre deux mille quatorze, à 19 h 15, à la salle de conférences du centre administratif de la MRC de La Haute-Gaspésie, situé au 464, boulevard Sainte-Anne Ouest, à Sainte-Anne-des-Monts.

---

Sont présents :

- M. Allen Cormier, préfet
- M. Judes Landry, maire de Cap-Chat
- M<sup>me</sup> Micheline Pelletier, maire de Sainte-Anne-des-Monts
- M. Yves Sohier, maire suppléant de La Martre
- M. Dario Jean, maire de Marsoui
- M. Réjean Normand, maire de Rivière-à-Claude
- M<sup>me</sup> Lynda Laflamme, maire de Mont-Saint-Pierre
- M. Serge Chrétien, maire de Saint-Maxime du Mont-Louis
- M. Joël Côté, maire de Sainte-Madeleine de la Rivière-Madeleine

Est également présent :

- M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier

### VÉRIFICATION DU QUORUM – OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 19 h 15 par M. Allen Cormier, préfet de la MRC de La Haute-Gaspésie. M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, agit comme secrétaire.

### RÉSOLUTION NUMÉRO 8664-11-2014 TNO

Lecture et adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE le préfet procède à la lecture de l'ordre du jour.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. DARIO JEAN ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS, adopte l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### RÉSOLUTION NUMÉRO 8665-11-2014 TNO

Adoption du procès-verbal de la séance du 14 octobre 2014

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 octobre 2014 a été courriellé à chacun des maires le 24 novembre dernier.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME LYNDA LAFLAMME ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS, adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 octobre 2014 tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, fait le suivi du procès-verbal du 14 octobre 2014 du conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des territoires non organisés.

## RAPPORT D'ACTIVITÉ DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, présente le rapport d'activité des TNO de la MRC de La Haute-Gaspésie pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 octobre 2014.

### RÉSOLUTION NUMÉRO 8666-11-2014 TNO

Approbation du *Rapport des impayés et déboursés directs*

IL EST PROPOSÉ PAR MME MICHELINE PELLETIER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS, approuve le *Rapport des impayés et déboursés directs* :

Paiements : 253 516,27 \$

Factures : 24 588,19 \$

TOTAL : 278 104,46 \$

Présenté aux membres du conseil lors de la préséance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **CORRESPONDANCE**

### MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE, FACTURATION DES SERVICES POLICIERS

Dépôt de la lettre du ministère de la Sécurité publique relative au montant estimé de la facturation des services policiers de la Sûreté du Québec pour les territoires non organisés de la MRC de La Haute-Gaspésie, datée du 22 octobre 2014, et signée par la directrice, Catherine Fournier.

## **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

### DÉPÔT DES ÉTATS DES RÉSULTATS COMPARATIFS TNO AU 31 OCTOBRE 2014

M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, présente les *États des résultats comparatifs TNO au 31 octobre 2014* non vérifiés au conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des territoires non organisés.

### RÉSOLUTION NUMÉRO 8667-11-2014 TNO

Calendrier des séances 2015 des TNO

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 148 du *Code municipal du Québec*, le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des territoires non organisés, doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances pour la prochaine année en fixant le jour et l'heure du début de chacune.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JOËL CÔTÉ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS, établisse le calendrier de ses séances prévues en 2015, lesquelles auront lieu dans la salle de conférences du centre administratif de la MRC, aux jours et aux heures suivants :

Date	Heures	Date	Heures
Lundi 19 janvier	19 h 15	Lundi 13 juillet	19 h 15
Lundi 9 février	19 h 15	Pas de séance en août	
Lundi 9 mars	19 h 15	Lundi 14 septembre	19 h 15
Lundi 13 avril	19 h 15	Mardi 13 octobre	19 h 15
Lundi 11 mai	19 h 15	Mercredi 25 novembre	19 h 15
Lundi 8 juin	19 h 15	Lundi 14 décembre	19 h 15

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 8668-11-2014 TNO

Appel d'offres, déneigement et entretien hivernal du stationnement du centre des loisirs de Cap-Seize

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie doit déneiger et entretenir le stationnement du centre des loisirs de Cap-Seize.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JUDES LANDRY ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS, demande à la MRC de La Haute-Gaspésie de lancer un appel d'offres pour effectuer le déneigement et l'entretien hivernal du stationnement du centre des loisirs de Cap-Seize pour les années 2014-2015, 2015-2016 et 2016-2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 8669-11-2014 TNO

Soumission retenue *Entretien hivernal, chemins et stationnements*

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie a lancé un appel d'offres pour le déneigement et l'entretien hivernal pour l'ensemble des routes et stationnements des territoires non organisés (TNO) et de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE les deux soumissions déposées pour les années 2014-2015, 2015-2016 et 2016-2017 sont :

Les Entreprises T.M.J. inc.	44 700,00 \$ excluant les taxes
Sablière et Déneigement Lafontaine inc.	60 600,00 \$ excluant les taxes

CONSIDÉRANT QU'après l'ouverture des soumissions, Les Entreprises T.M.J. inc. se sont désistées.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN NORMAND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS, accepte la soumission de Sablière et Déneigement Lafontaine inc. de 60 600,00 \$, excluant les taxes, pour le déneigement et l'entretien hivernal des routes et stationnements des TNO et de la MRC, pour les années 2014-2015, 2015-2016 et 2016-2017, lequel bordereau de soumission se résume :

route Saint-Bernard-des-Lacs, au coût de 31 500,00 \$  
route Saint-Joseph-des-Monts, au coût de 19 200,00 \$  
stationnement du centre des loisirs de Cap-Seize, au coût de 4 500,00 \$  
stationnement du centre administratif de la MRC, au coût de 5 400,00 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 8670-11-2014 TNO

Quote-part 2015 pour le transport adapté, RégIM

CONSIDÉRANT QUE la quote-part des territoires non organisés (TNO) de la MRC de La Haute-Gaspésie pour le transport adapté est fixée à 2 143,22 \$ en 2015.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. DARIO JEAN ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS verse, pour l'année 2015, une quote-part de 2 143,22 \$ pour le transport adapté à la Régie intermunicipale du transport Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, lequel montant sera prélevé au poste budgétaire 02 37090 951.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## RÉSOLUTION NUMÉRO 8671-11-2014 TNO

Demande à la SÉPAQ d'exclure les sentiers situés dans le territoire de la réserve faunique

VU l'article 7 de la *Loi sur les compétences municipales* ;

CONSIDÉRANT QUE la SÉPAQ via la Réserve faunique des Chic-Chocs gère un territoire faunique situé en Haute-Gaspésie;

CONSIDÉRANT QUE ce territoire faunique inclut des zones de chasse interdites aux randonneurs en période de chasse contingentée à l'original;

CONSIDÉRANT QUE les randonneurs circulant sur ce territoire faunique en période de chasse à l'original commettent un crime au sens de la législation actuellement en vigueur à la SÉPAQ et sont, par le fait même, passibles d'une amende de plus de 300 \$;

CONSIDÉRANT QUE cette législation va à l'encontre de la Planification stratégique de développement et de diversification économique de la MRC où la pratique d'activités de plein air dans le parc de la Gaspésie et dans les Chic-Chocs est identifiée comme une opportunité à développer.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. SERGE CHRÉTIEN ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS, demande à la SÉPAQ d'exclure les sentiers situés dans le territoire de la réserve faunique, soit le mont Hog's Back, Blanche Lamontagne et Les Vallières de Saint-Réal, des zones de chasse afin que les randonneurs puissent y circuler durant la chasse contingentée à l'original.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE, AIDE FINANCIÈRE, INONDATIONS SURVENUES DU 5 AU 9 AVRIL 2014, SUIVI

Dépôt de la lettre du ministère de la Sécurité publique relative au versement d'un paiement partiel dans le cadre du *Programme général d'aide financière lors de sinistres réels ou imminents – Inondations survenues du 5 au 9 avril 2014, dans des municipalités du Québec*, arrêté du 8 juillet 2014, dossier n° 5430. Ladite lettre est datée du 3 novembre 2014 et signée par le chef du Service des programmes, Sylvain Tremblay.

L'aide financière accordée fait suite au débordement de la rivière Sainte-Anne, laquelle est attribuable à des dépenses additionnelles engagées pour le déploiement des mesures d'intervention et pour la réparation des biens municipaux essentiels endommagés lors de ce sinistre.

## **AFFAIRES NOUVELLES**

Aucune affaire nouvelle.

## **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question.

## **LÉVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de M. JUDES LANDRY, il est résolu de lever la séance à 19 h 30.

---

Allen Cormier, préfet

---

Sébastien Lévesque  
Directeur général et secrétaire-trésorier

*Je, Allen Cormier, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du « Code municipal du Québec ».*

